

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Domont
Commune de Piscop

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Votants : 12 hors CA = 11

COMPTE DE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PISCOP
DU LUNDI 24 FEVRIER 2020 A 20H30

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre du mois de février à vingt heures trente minutes, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAGIER, Maire.

Date de convocation : 06 février 2020

Présents : M. Bernard DE WAELE, Mme Ghislaine CAMUS, Mme Christiane NYS, Mme Mauricette ROUSSEAUX, M. Elias SEMPERE, M. Dominique TINTILLIER, Mme Sandrine DRUON-RIOT, M. Sébastien PAUTRAT, M. Sefer YALCIN, M. Jean-Yves THIN, Mme Anne-Florence FABRE.

Absents : M. James DEBAISIEUX, Mme Catherine BENNOIN, M. Julien DOGNON.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine CAMUS est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 H 30.

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2019 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal devant se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire.

Monsieur le maire se retire et le 1^{er} adjoint expose le compte administratif 2019 qui est arrêté et adopté, à l'unanimité, comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	429 950,30 €	- €	- €	463 093,84 €
Résultat affecté (1068)		429 950,30 €		
Opérations de l'exercice sf 1068	339 382,64 €	333 588,92 €	734 294,84 €	719 883,82 €
Totaux réalisés	769 332,94 €	763 539,22 €	734 294,84 €	1 182 977,66 €
Résultat de clôture 2019		- 5 793,72 €		448 682,82 €
Restes à réaliser investissement	- €	8 416,35 €		

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Compte de Gestion 2019, établi par le Receveur Municipal, fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif 2019 établi par le Maire.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2019 car il concorde avec le Compte Administratif 2019 qui retrace la comptabilité administrative tenue par le Maire.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2019 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020

L'exécution du budget 2019 a dégagé des résultats qui ont été certifiés par le comptable public.

Ceux-ci se décomposent comme suit :

- Déficit d'investissement de 5 793,72 €.
- Excédent de fonctionnement de 448 682,82 €,

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de clôture 2019 au budget primitif 2020 comme suit :

- report du déficit d'investissement, soit 5 793,72 € à l'article 001 en dépenses d'investissement
- report de l'excédent de fonctionnement, soit 448 682,82 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

4. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2020

Proposition est faite aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des 3 taxes (habitation, foncière et foncière sur le non bâti) pour l'année 2020.

Les membres du Conseil fixent, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation : 6,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,19 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 36,92 %

5. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Les montants proposés pour le budget primitif 2020 sont décomposés comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	BP 2020	C	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	374 500,00 €	0	Résultat de fonctionnement	448 682,82 €
012	Charges de personnel, assimilées	433 500,00 €	0	Atténuation de charges	20 000,00 €
014	Atténuations de produits	10 000,00 €	7	Produits de sce du domaine	59 000,00 €
022	Dépenses imprévues	6 476,12 €	7	Impôts et taxes	364 748,43 €
023	Virement à la section d'invest.	212 349,20 €	7	Dotations et participations	194 619,00 €
65	Autres charges de gestion	62 550,76 €	7	Autres produits de gestion	25 000,00 €
66	Charges financières	12 174,17 €	7	Produits exceptionnels	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 500,00 €			
Total des dépenses		1 117 050,25 €	Total des recettes		1 117 050,25 €

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2020	Chap.	Libellé	BP 2020
001	Résultat d'investissement	5 793,72 €	021	Virement section	212 349,20 €
16	Emprunts et dettes assimilées	24 605,48 €	10	Dotations, fonds divers et	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	92 000,00 €	13	Subventions invest. reçues	50 050,00 €
23	Immobilisations en cours	170 000,00 €			
Total des dépenses		292 399,20 €	Total des recettes		292 399,20 €

Les membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le budget primitif 2020.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE « ARCC – ECOLE »

Afin d'améliorer la sécurité sur les chemins piétons conduisant aux établissements scolaires, la commune envisage de procéder à l'aménagement d'un cheminement piétons Rue de la Tête Richard.

L'ensemble des travaux est estimé à 16 550 € HT

Plan de financement de l'opération :

Montant des travaux HT	Conseil Général - ARCC Ecole 50%	Commune 50%
16 550.00 €	8 275.00 €	8 275.00 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent le projet, approuvent son plan de financement, sollicitent la subvention et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE « ARCC VOIRIE »

Afin d'améliorer la sécurité et la circulation Cour de Blémur, la commune envisage de procéder à la création d'un parking.

L'ensemble des travaux est estimé à 6 840 € HT

Plan de financement de l'opération :

Montant des travaux HT	Conseil Général - ARCC Ecole 25%	Commune 75%
6 840.00 €	1 710.00 €	5 130.00 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent le projet, approuvent son plan de financement, sollicitent la subvention et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

La collectivité est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2020. Cette subvention est un soutien à l'investissement public en milieu rural.

Seuls deux projets, classés par ordre de priorité, peuvent être présentés aux services de la préfecture.

Les opérations présentées doivent impérativement être comprises entre un montant plancher et un plafond. La subvention allouée peut représenter 20 à 40 % du montant HT du projet.

Cette année, les projets qui peuvent être présentés sont les suivants :

a. Aménagement d'un cheminement piétons Rue de la Tête Richard.

Afin d'améliorer la sécurité sur les chemins piétons conduisant aux établissements scolaires, la commune envisage de procéder à l'aménagement d'un cheminement piétons Rue de la Tête Richard.

L'ensemble des travaux est estimé à 16 550 € HT.

b. Création d'un parking Cour de Blémur.

Afin d'améliorer la sécurité et la circulation Cour de Blémur, la commune envisage de procéder à la création d'un parking.

L'ensemble des travaux est estimé à 6 840 € HT.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent les projets, approuvent les plans de financement, sollicitent la subvention et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. MODIFICATION DES STATUTS DU SMDEGTVO

Lors de son assemblée générale en date du 25 novembre 2019, le Syndicat mixte départemental électricité-gaz-télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) a proposé de modifier ses statuts.

Les membres du conseil municipal approuvent, **à l'unanimité**, la modification des statuts.

Sans questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.



L'Adjoint au Maire
Bernard DE WAELE